

LE TEMPS  
DES  
COMPTES

page III

DOSSIER :  
le fonctionnaire  
RETRAITÉ

pages IV et V

AVANTAGES  
FAMILIAUX ET  
CONJUGAUX

page VI

# >> spécial retraités

>> février 2009



## RESTONS MOBILISÉS !

### édito

La crise financière et économique est là et si elle ne se circonscrit pas à la France, elle y prend des aspects spécifiques .



Les difficultés s'accumulent pour les salariés et les retraités. Destruction massive d'emplois, pression sur les salaires, services publics mis en cause... Les déficits budgétaires et sociaux explosent alors que les bénéfices des entreprises du CAC 40 atteignent 96 milliards pour l'année 2008. Le plan de relance du gouvernement distribue des milliards sans réelle contrepartie d'intervention de la puissance publique dans les choix et les stratégies des entreprises ou des banques pour contrôler l'utilisation de l'argent public.

Les salariés, les retraités qui ont subi ces dernières années une politique de déstructuration des acquis sociaux, des garanties collectives, des bases du «contrat républicain» doivent redouter que la crise actuelle serve de prétexte pour aller encore plus loin dans la remise en cause des acquis des cinquante dernières années.

L'action unitaire du 29 janvier a rassemblé sur une plate forme commune l'ensemble des organisations syndicales. Les reculs du gouvernement (réforme du lycée, RASED...) ont montré qu'il n'était pas insensible aux mobilisations.

Les retraités ont répondu présents. L'action devra se poursuivre car le gouvernement va décider du niveau de revalorisation de nos pensions.

Restons mobilisés.

# DEUX FACETTES DE NOTRE SYNDICALISME

## ASSIMILATION DES INSTITUTEURS: poursuivre l'action

Depuis la rentrée, le SNUIPP a lancé une campagne de mobilisation intégrant la signature d'une pétition et des interventions auprès des parlementaires. Nos militants ont largement développé ces actions dans leurs départements. De très nombreuses questions écrites ont suscité des réponses de députés et sénateurs. L'importance et la qualité des interventions montrent que ce dossier n'est pas tombé dans l'oubli.

Citons quelques élus qui ont repris la demande du SNUIPP: Serge ANDREOLI, Christian KERT (13), Daniel RAOUL (49), Guy CHAMBEFORT (03), Jack LANG (62)... Le Ministre de l'Education qui a dû répondre aux questions écrites, aux lettres des élus n'a pu que constater que la profession ne renonçait pas. Dans ses réponses Xavier DARCOS indique «...le corps des instituteurs compte encore des actifs qui n'ont pas sollicité leur intégration dans le corps des professeurs des écoles.» S'appuyant sur l'article L.212-5 du code de l'éducation il conclut «conséquence, le plan d'intégration prévu en 1998 n'a pu être mené à terme en 2007, date d'échéance du relevé de conclusion».

Le SNUIPP va poursuivre son action. Une entrevue est demandée pour déposer les pétitions et exiger des négociations sur le processus d'assimilation.



Dès ses origines le syndicalisme s'est notamment donné l'objectif d'une vie meilleure et de qualité pour les actifs et les retraités. Cette vie de qualité comporte entre autres l'accès de tous à la culture, aux loisirs, aux sports... Les militants syndicaux ont toujours lutté pour que les dispositifs d'action sociale, les comités d'entreprises jouent un rôle actif dans ce champ.

La retraite est ainsi une période de temps partagé durant lequel la continuité de l'engagement syndical peut prendre de nouvelles formes. A ce titre les bilans des commissions départementales qui organisent des rencontres, des loisirs, des voyages... sont positivement intéressants.

Cette démarche entraîne par exemple une augmentation significative de la syndicalisation, une participation accrue aux actions et manifestations syndicales, une dynamique revendicative renforcée.

Avec près de 450 retraités syndiqués, nombre en augmentation régulière, pour un peu plus de 2000 postes budgétaires dans le premier degré, le département du Morbihan témoigne depuis 10 ans d'une riche expérience.

## LOISIRS: POURQUOI PAS ? Coup de projecteur

Aux 160 «marcheurs» réguliers s'ajoute une chorale de 40 participants, un groupe «dances bretonnes», un club «informatique», des débats, des rencontres «découvertes», «forme» sur plusieurs jours, des voyages ( le Népal en 2009), un dispositif d'accès aux spectacles à l'identique d'un comité d'entreprise, un club de «pétanqueurs»...

Au total une bonne douzaine d'activités conviviales et amicales qui créent une dynamique relationnelle et militante particulièrement appréciée.

*De fait l'activité syndicale et les loisirs font bon ménage au bénéfice de tous.*

Bien entendu, chaque département, chaque région a sa spécificité, ses habitudes, sa réalité. Pour autant, il est possible de réfléchir partout à des initiatives conviviales, à la mutualisation d'offres de rencontres et de séjours.

Cette problématique sera abordée dans le cadre de rencontres nationales militantes décentralisées que nous avons prévu d'organiser pour les retraités à l'automne 2009.

Pour toute information concernant l'organisation de ces loisirs écrire à la commission départementale des retraités SNUIPP du Morbihan 2, rue du Général DUBAIL 56100 LORIENT

## Sommaire

- page II deux facettes de notre syndicalisme
- page III pensions : le temps des comptes
- page IV dessine moi un fonctionnaire retraité
- page V dessine moi un fonctionnaire retraité
- page VI menaces sur les avantages familiaux et conjugaux
- page VII froidure sur la santé - brèves
- page VIII alors, heureux ? - brèves

encart joint à Fsc n°323  
numéroté de I à VIII  
distribué aux adhérents retraités

(fenêtres)  
sur cours

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui -  
75013 Paris  
Tél. : 01 44 08 69 30

• Directeur de la publication : Sébastien Sühr • Rédaction :  
Jeanine HORVAT, Annick CONCINA, Jean Claude SOUCHAUD,  
Joël CHENET, Michel SALINGUE, Yvon LE GUYADEC, Jacques  
DEJEAN, Bernard LIOURE, Régis METZGER

• Impression par nos soins

• ISSN 1241-0497 • CPPAP 3 695 D 73 S

## ACTION:

# PENSIONS: LE TEMPS DES COMPTES!

La publication de la hausse des prix pour décembre et le bilan pour l'année 2008 confirment nos craintes. Le pouvoir d'achat des retraités a subi la forte hausse des prix du début de l'année. Comparer l'indice en niveau de la fin décembre (+ 1%) aux revalorisations perçues <sup>(1)</sup> donne un effet trompeur. Comparer 1,7% des pensions aux 1% des prix est une escroquerie intellectuelle qui ne peut tromper les retraités.

Le graphique ci-joint est éclairant. Pour évaluer notre pouvoir d'achat il faut comparer l'augmentation des prix en moyenne (2,8%, base retenue dans la loi Fillon) et celle des pensions en moyenne (1,3%). D'autre part, la baisse des prix INSEE est essentiellement due au recul du coût du pétrole. Le portefeuille du retraité ou de la personne âgée qui n'a pas de voiture ou l'utilise très peu et ne se chauffe pas au fioul n'a pas perçu cette baisse (le coût de l'alimentation, des soins, du gaz n'ayant pas ou très peu évolué).

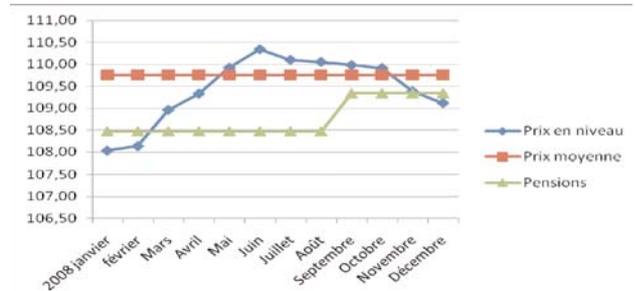
Premier constat. Nos pensions ont toujours été à la traîne des prix. Le gouvernement qui n'a pas voulu nous entendre début 2008 doit prendre au plus vite une mesure de rattrapage. En moyenne ce sont 1,5% qui nous sont dus pour l'année écoulée. La question se pose aussi pour les années antérieures. Sinon les pertes accumulées ne seront jamais compensées. La mesure de hausse ne permettant que de rattraper le

niveau des prix.

Deuxième constat. Revaloriser les pensions au 1er avril sans effet rétroactif au 1er janvier c'est condamner le pouvoir d'achat des retraités (sauf si les prix étaient constants ou en baisse pendant trois mois) à démarrer l'année 2009 avec un handicap insurmontable.

La question du pouvoir d'achat des retraités est plus que jamais d'actualité. Au cœur de nos manifestations du 16 octobre, au centre des démarches unitaires qui se sont poursuivies depuis dans de nombreux départements, elle a mobilisé les retraités au côté des actifs le 29 janvier.

<sup>1</sup> Nous avons perçu 1,1% au 1<sup>er</sup> janvier, et 0,6% par anticipation au 1<sup>er</sup> septembre. Cette dernière mesure comprenait un ajout de 0,2% en rattrapage de 2007.



Pour lire le graphique (base 100 en 2004)

On constate que l'évolution en moyenne des prix est constamment au dessus de la ligne d'évolution de nos pensions. Notre pouvoir d'achat continue de baisser.

Même si l'on voulait comparer avec l'indice INSEE en niveau, on constaterait que la perte de pouvoir d'achat pour la période février-novembre est largement supérieure aux deux périodes janvier-décembre où le niveau des pensions est supérieur au prix.

LA FSU s'est adressée au Ministre de la Fonction publique afin qu'une mesure compense les pertes subies en 2008 (1,5%) et que la revalorisation des pensions prévue pour 2009 (remise à niveau sur les prix 2008 + inflation prévue pour 2009) s'applique dès le premier janvier.

## AMD: FORTE MOBILISATION

Le SNUIPP, la SFR FSU et la FGR-FP avaient, dans le cadre d'une action syndicale unitaire engageant l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique, appelé leurs militants à intervenir auprès des élus.

Appel entendu. La lettre du président du CIAS, Christophe BARBILLAT, a été largement diffusée. Des interventions auprès des présidents de conseils généraux, des maires, des députés, des sénateurs ont été conduites. Nos militants ont reçu des dizaines de réponses qu'il nous est impossible de reproduire ici. Les réponses se répartissent

entre :

- les élus qui soutiennent la démarche de notre syndicat et demandent l'annulation de la mesure, soulignant «le discours contradictoire de l'Etat qui, en prônant le développement du maintien à domicile[...] adopte une politique contraire en supprimant une prestation qui correspond justement à ces objectifs». Certains ont posé une question écrite au Secrétaire d'Etat à la fonction Publique.

- les élus qui soutiennent la position du ministre de la fonction publique, justifiant ainsi une mesure qui «ins-

taurerait une équité accrue car il a été constaté que l'essentiel des bénéficiaires de l'AMD sont en situation de dépendance limitée» Sic !

Les premiers effets de cette mobilisation sont là : cette prestation est maintenue pour tous les dossiers ouverts avant le 1.01.2009. Rien n'est gagné, l'action doit se poursuivre pour pérenniser cette prestation ou créer une prestation nouvelle destinée à aider au maintien à domicile.

# DESSINE MOI UN FONCTIONNAIRE RETRAITÉ

Le rapport annuel sur l'Etat de la Fonction Publique (RAFP) 2007-2008 a été présenté cet été au Conseil supérieur de la Fonction Publique. Il est accessible en ligne dans son intégralité sur le site de la Documentation Française sous le titre «Faits et chiffres».

Comme toujours, il constitue une source de données intéressantes pour alimenter la réflexion. Nous vous livrons ici quelques éléments issus de la partie «retraites», accompagnés de quelques commentaires, bien entendu, non exhaustifs.

Nous livrons dans ce numéro une première partie reprenant des éléments démographiques et sociologiques. Notre prochain dossier sera consacré à une étude détaillée du montant de pensions.

## QUI SONT LES RETRAITES ?

	Fonction Publique d'Etat (civils)		Militaires		Fonction publique Territoriale		Fonction publique Hospitalière	
	Droit direct	Droit dérivé	Droit direct	Droit dérivé	Droit direct	Droit dérivé	Droit direct	Droit dérivé
Effectif global:	1110271	277545	378804	182257	369530	95468	374207	40957
-dont hommes	480235 (43%)	33007 (12%)	358467 (95%)	551 (0,3%)	163102 (44%)	9135 (10%)	66627 (18%)	11113 (28%)
-dont femmes	630036 (57%)	236433 (88%)	20337 (5%)	179081 (99,7%)	206428 (56%)	84800 (90%)	307580 (82%)	29152 (71%)
Age moyen	69,7ans	77 ans	63,1 ans	77,4 ans	68,6 ans	73 ans	66,2 ans	72 ans
Age moyen lors du paiement de la 1ère pension	57,5 ans	63,8 ans	43,7 ans	61,4 ans	58,2 ans	60 ans	54,9 ans	60,5 ans
Pension moyenne	1907,00 euros	859	1 624	756	1 166	567	1 232	576

En premier lieu, le rapport dresse un portrait de l'ensemble des fonctionnaires retraité(e)s: nombre, proportion hommes/femmes, âges moyens, etc.<sup>ii</sup>

Premier constat: dans près de 60% des cas LE retraité est UNE retraitée !

- près de 3 millions de pensions versées...

- moins de 68 ans de moyenne d'âge pour les retraité(e)s de «droit direct»<sup>iii</sup>...

Ce nombre croissant et cette «relative jeunesse» font des fonctionnaires retraité(e)s une véritable «force» qui peut et doit se faire entendre.

Les amener à prendre conscience de cette force, organiser la convergence de leurs intérêts constitue bien l'un des enjeux majeurs de notre syndicalisme des retraités afin qu'ils prennent

toute leur place aux côtés des 5,2 millions de fonctionnaires actifs (plus de 20% des emplois français !)

Objectif: permettre aux retraités de «peser» dans le débat social, tant pour leurs propres revendications, que pour l'avenir des générations qui les suivent et dont le sort constitue l'une de leurs préoccupations majeures.

<sup>i</sup> Hors fonctionnaires de la Poste et France Télécom.

<sup>ii</sup> Pour «alléger le tableau», nous avons volontairement omis les «ouvriers d'état» (personnels des arsenaux, monnaies et médailles, etc. dont le nombre est relativement peu important

<sup>iii</sup> Pension de droit direct = pension de celui qui a cotisé

<sup>iv</sup> Pension de droit dérivé = pension de réversion pour l'essentiel (+orphelins)



# DESSINE MOI UN FONCTIONNAIRE RETRAITÉ

## ET LES NOUVEAUX RETRAITÉ(E)S 2007 ?

Le Rapport Fonction Publique fait comme toujours une étude particulière du «flux des nouveaux retraités 2007».

Premier constat: les départs en retraite sont toujours plus nombreux que les années précédentes :

- 64930 dans la Fonction Publique d'Etat...dont 64% sont issus de l'Education Nationale !
- 28377 de la Fonction Publique Territoriale dont 68% étaient employé(e)s par les communes
- 24734 de la Fonction Publique Hospitalière.

A l'évidence, malgré l'arsenal de mesures Fillon qui tend à faire durer la période d'activité, les fonctionnaires continuent à prendre leur retraite dès qu'ils le peuvent: le départ se fait autour des âges «pivots» des différentes catégories. 21% entre 55 et 57 ans, 55% entre 60 et 62 ans, 7,2% au-delà.

Les plus de 65 ans ne représentent que 1,3%...

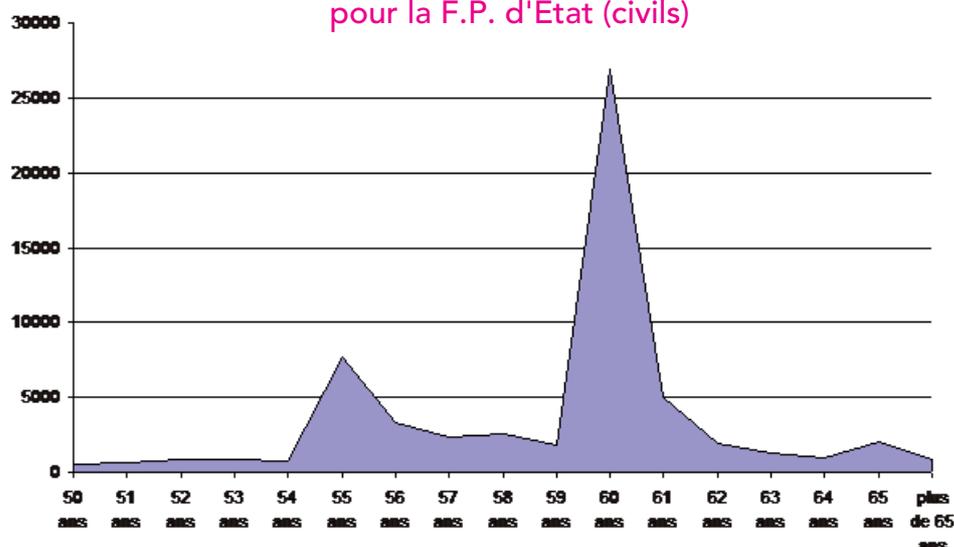
La tendance est identique, voire même avec des départs plus rapides dans la territoriale et l'hospitalière.

Voilà qui en dit long sur le «désir irrésistible» des fonctionnaires de «bénéficier» de la «liberté» (sic) de travailler jusqu'à 70 ans!...

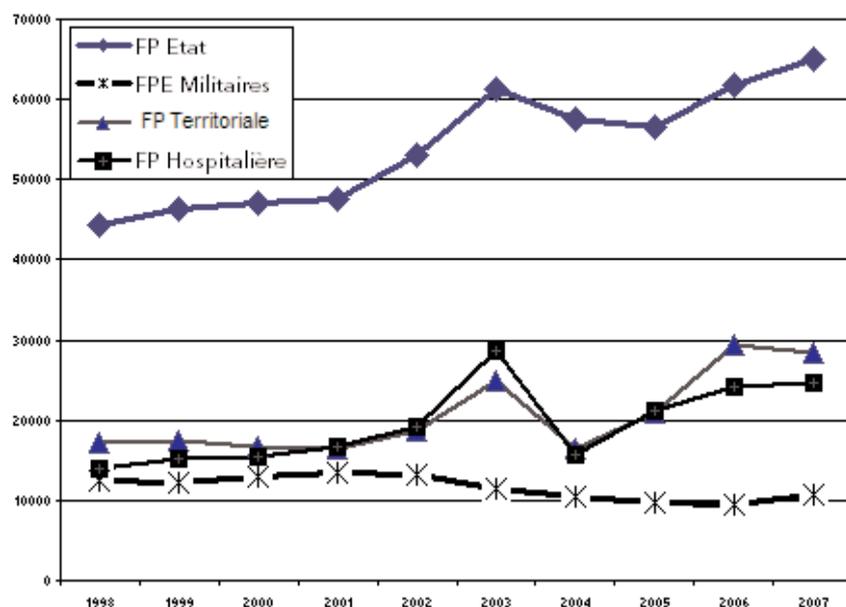
### LES ÂGES MOYENS DE DÉPART EN 2007

	hommes	femmes
F.P.Etat (civils)	59,2	58,9
F.P.Etat (militaires)	43,4	
F.P. Territoriale	59,5	59
F.P. Hospitalière	55,7	55,7

Age de départ à la retraite en 2007 pour la F.P. d'Etat (civils)



départs en retraite 2007



Le pic de 2003 reflète bien l'anticipation de mesures négatives puis les craintes d'un pouvoir d'achat des retraités plus faible. Nous assistons aux débuts d'un allongement imposé de la durée des carrières.

# MENACES SUR LES AVANTAGES FAMILIAUX ET CONJUGAUX

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a adopté le 17 décembre un rapport et des propositions sur les avantages familiaux et conjugaux. Notons que ce rapport n'est pas unanime. Des syndicats, dont la FSU, ont rejeté plusieurs propositions ou noté l'absence d'études sur plusieurs questions.

### La question des avantages familiaux et conjugaux

Ce rapport n'est qu'une étude. Le gouvernement, s'appuyant sur celle-ci, fera ses analyses. Il soumettra ensuite ses propositions aux partenaires sociaux pour débat. Il constitue une sorte de boîte à outils dans laquelle le gouvernement piochera ou non des mesures pour des décisions vraisemblables en 2010. Ni affolement, ni dédain, notre responsabilité syndicale est d'analyser et de mesurer les conséquences possibles sur la situation de nos collègues actifs comme retraités.

Les avantages familiaux sont constitués, pour l'essentiel, des majorations d'assurance liées aux enfants, de la bonification pour 3 enfants et de la possibilité de départ anticipé avec 3 enfants. Les avantages conjugaux se résument, pour l'essentiel, à la pension de réversion.

### Les avantages familiaux

Parmi les pistes de réformes évoquées par le COR :

- aligner la majoration d'assurance du régime général (actuellement 8 trimestres par enfant) sur celle du régime Fonction Publique (2 trimestres par enfant)
- soumettre la majoration de pension de 10% pour 3 enfants à l'impôt sur le revenu
- faire passer cette majoration de 10% de la pension à une majoration forfaitaire indépendante du montant de la pension et éventuellement versée dès le 1er enfant
- la possibilité de départ après 15 ans d'activité pour les parents de 3 enfants dans la Fonction Publique, pourrait connaître des restrictions du droit amenant progressivement à sa disparition (appliquer les paramètres de liquidation non pas de l'année des 15 ans mais

de l'année de départ réel à la retraite; ne l'ouvrir qu'aux parents d'enfants de moins de 16 ans ; limiter le départ possible à un âge plancher ; interdire le cumul de la pension avec un revenu d'activité après la mise à la retraite)

### Les avantages conjugaux

Concernant la pension de réversion, pour la Fonction Publique, le COR évoque le passage du taux de 50% de la pension du conjoint décédé à un taux de 60% mais avec une augmentation de la condition de durée minimale du mariage ou du PACS, un versement proportionnel à la durée du mariage ou du PACS, l'instauration d'une condition d'âge. Il suggère l'instauration d'une condition de ressources du



conjoint survivant sur une partie de la réversion (la moitié versée automatiquement et l'autre moitié sous condition de ressources).

Pour l'ensemble du dispositif de réversion (général et fonction publique) il propose d'étudier une démarche prenant en compte les différentes formes de conjugalité et un partage des droits correspondant aux périodes de vie commune.

La FSU a souligné dans le débat au COR que les conséquences de l'abandon de l'octroi d'une année par enfant pour un système très restrictif pour les femmes fonctionnaires n'a pas été analysées alors qu'il est proposé de le généraliser au régime général.

### Les enjeux du débat

A juste titre, le COR souligne que les avantages accordés au moment de la retraite ne sont pas une réponse globale, c'est en amont dans l'entreprise, dans les politiques de l'emploi qu'il faut s'attaquer aux inégalités hommes/femmes. On comprend bien les enjeux du débat. Modifier un système, certes complexe et imparfait, sans en mesurer l'ensemble des conséquences peut accentuer encore les inégalités au détriment des femmes. La part de ces prestations dans la composition des revenus de nombreuses femmes retraitées doit nous alerter la réversion concerne 25% des retraités, elle constitue 50% de la retraite des femmes, 60% pour les plus de 85 ans.

### La question du financement

Le COR analyse les effets des différents dispositifs et note que les sommes en jeu ne sont pas négligeables: 13,3 milliards d'euros (0,9% PIB) pour les droits familiaux et 28,9 milliards d'euros (1,6% PIB) pour la réversion. Les bénéficiaires sont essentiellement des femmes et ces mesures corrigent partiellement, au moment de la retraite certaines inégalités survenues dans la vie professionnelle ou au moment des naissances.

Tout en affirmant la nécessité de maintenir des avantages familiaux et conjugaux, le COR situe ses propositions dans le cadre des montants financiers actuels. C'est à la fois admettre que les éventuelles améliorations ou nouveaux dispositifs seront financés par des régressions pour de nombreux allocataires, mais c'est aussi un pied de nez au gouvernement qui espérait des économies substantielles avec ces réformes.

Le cadre est connu. A nous de débattre, de proposer des solutions alternatives solidaires pour prévoir les financements nécessaires.

## FROIDURE SUR LA SANTE

Des drames récents ont montré les faiblesses de notre système de soins. La crise va encore accentuer les contraintes économiques. Après le vote de la loi de financement pour la sécurité sociale amplifiant en 2009 les transferts de charges sur les assurés sociaux, l'Assemblée Nationale doit délibérer en janvier sur le projet de loi «Hôpital – Patients – Santé et Territoires». Notons qu'une fois de plus le Président de la République a déjà tranché en annonçant à Strasbourg les grandes lignes de la réforme.

### L'année 2009 s'annonce rude pour les assurés sociaux.

Les dispositions régressives pourraient bien s'amplifier si la riposte sociale n'est pas à la hauteur des enjeux. Avec un déficit minimum de 9,3 milliards d'euros en 2008, aggravé par des recettes inférieures aux prévisions, le régime général de sécurité sociale accuse le coup.

Pour 2009, l'hypothèse optimiste du gouvernement est surréaliste. La progression de la masse salariale sur laquelle repose 65% des recettes de la sécu reste fixée à 2,75% alors que l'évolution des salaires devient très faible voire nulle et que les suppressions d'emplois explosent. Objectivement, le déficit prévu pourrait dépasser de 3 milliards les prévisions de la loi de finances. Ainsi lorsque le Ministre du Budget – Eric Woerth – indique qu'il ne renonce pas à l'équilibre des comptes, il est clair que des mesures dites «d'économies», en fait de nouveaux transferts de charges sur les assurés sociaux, sont déjà dans les tuyaux.

Les pistes sont déjà balisées. Elles portent pour l'assurance maladie, sur le plafonnement des dépenses de médecine de ville, sur la réduction du coût de l'ALD<sup>(1)</sup>, sur la diminution des dépenses hospitalières, le tout chapeauté par le pouvoir suprême des ARS<sup>(2)</sup>. Conséquence : la part des dépenses de santé prises en compte par l'assurance maladie obligatoire serait encore diminuée. Rappelons qu'elle représentait 77,1% des dépenses en 2004, 76,6% en 2007. Concrètement ce sont 800 millions supplémentaires qui sont laissés à la charge des malades. Les transferts supplémentaires pourraient atteindre 15 à 20% des remboursements actuels.

Ainsi l'accès aux soins, dans une configuration réduisant le périmètre

du secteur 1 par la création d'un secteur optionnel<sup>(3)</sup> deviendrait encore plus dissuasif pour les revenus faibles ou moyens, ceux qui n'ont pas de complémentaire santé.

L'idée est belle et bien d'un partage entre Solidarité et Charge individuelle pour solliciter encore plus les complémentaires de santé en lieu et place d'une Assurance Maladie Obligatoire Universelle.

Face à l'enjeu d'une vie en général et d'une vieillesse en bonne santé la France est tout juste dans la moyenne<sup>(4)</sup>. Les perspectives annoncées sont très négatives. Des luttes sociales engagées peuvent changer la donne.

<sup>(1)</sup>Affection Longue Durée

<sup>(2)</sup>Agence Régionale de Santé ayant sous sa responsabilité l'ensemble du système de soin. Son directeur sera nommé en conseil des Ministres

<sup>(3)</sup>Honoraires plus élevés mais contingentés

<sup>(4)</sup>Etude de l'observatoire Européen des dépenses de santé.



## BREVES

### A LIRE OU VOIR

*L'allongement de l'espérance de vie, l'implication de nombreux retraités ou personnes âgées dans la vie sociale donne lieu à une prolifération de films ou de livres. Dans la production récente, un film, un livre qui nous semblent intéressants.*

*"I feel good" montre la préparation d'un spectacle par des seniors. La chorale et son directeur vont devoir affronter avec humour les réalités de la vieillesse.*

*«L'ange de pierre» de Margaret LAURENCE (éditions Joelle LOSELD) retrace les épisodes marquants de la vie d'une femme et son combat pour refuser la maison de retraite qui lui est promise par son fils. Des propos et des réflexions qui sont justes et émouvants. En somme, un voyage intérieur sur ce que peut ressentir, vivre une personne âgée dans ces moments charnières de la vie.*

*A lire, à voir... pendant les périodes de bon moral.*

### LA GEOGRAPHIE DE LA LONGEVITE

«Population et sociétés» (revue de l'INED) publie les dernières études sur la longévité en Europe. Depuis les années 50, la mortalité des 40-70 ans a baissé de moitié en Europe de l'Ouest, avec de fortes disparités entre pays.

Norvège, Suède et Suisse sont dans le tableau de tête de la longévité. La situation des hommes en France, des femmes au Royaume Uni et au Danemark montre que toutes les questions de santé publique sont loin d'être résolues.

## LIEN SOCIAL :

# ALORS, HEUREUX ?

Toute offensive contre les acquis sociaux est régulièrement précédée d'une préparation idéologique afin de faire accepter les mesures comme inéluctables.

Depuis les dernières grandes luttes sociales (CPE, retraites 2003, ...) qui ont vu défiler côte à côte les jeunes, les actifs et les retraités, le pouvoir n'a eu de cesse de vouloir opposer les générations et, particulièrement, d'isoler les retraités en les faisant passer pour des nantis responsables d'une dette sociale colossale qu'ils laisseraient aux jeunes générations.

La première offensive date de 2004 avec la parution d'articles et d'essais sur la question : «Le papy-krach» de Bernard Spitz, «Nos enfants nous haïront» de Denis Jeambar et «comment nous avons ruiné nos enfants» de Patrick Artus.

En vue d'une prochaine augmentation de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) sur les pensions en 2009, une nouvelle salve idéologique a été tirée.

Opportunément, l'INSEE sort une étude sur le bonheur dont on ne retient qu'une idée : la courbe du bonheur atteint son zénith entre 65 et 70 ans (les 4 millions de retraités qui doivent se contenter du minimum contributif ne devaient pas faire partie du panel interrogé !).

Dans la même semaine, le Conseil des Prélèvements Obligatoires publiait un rapport sur l'équité intergénérationnelle des prélèvements obligatoires. Son président Philippe Seguin y remarque que le système fiscal opère des transferts au bénéfice des plus âgés et au détriment des actifs.

Ce rapport constate que «le niveau de patrimoine des plus de 50 ans excède de plus de 50% le patrimoine moyen», ce qui n'est, après tout pour l'immense majorité, que le résultat de l'épargne de toute une vie active et essentiellement pour le logement.

VIII Quelques lignes plus loin, on note

que les plus de 65 ans bénéficieraient d'un niveau d'imposition plus faible que les actifs grâce à une fiscalité plus favorable aux revenus du patrimoine.

S'agit-il alors d'augmenter la fiscalité sur les revenus du capital ? Absolument pas... La solution préconisée passe par une augmentation de la CSG, impôt injuste puisque exclusivement proportionnel et non progressif.

Tout au long de ce rapport est instillé un «sentiment d'inéquité intergénérationnelle» : les retraités actuels seraient ceux qui profiteraient le plus des systèmes sociaux (retraite, Sécu...).

Mais comme le rapport s'inscrit dans une «approche intergénérationnelle appliquée aux finances publiques et aux prélèvements obligatoires» et qu'il ne saurait être question, au nom du dogme libéral, d'augmenter ces prélèvements ou de remettre en cause la fiscalité du capital, il faudra bien déshabiller Pierre pour habiller Paul, c'est à dire remettre en cause les acquis des retraités.

En plus de l'augmentation de la CSG, le rapport préconise celle de la CRDS puisque, paraît-il, ce sont les générations de retraités qui, par leur gabegie, font supporter au pays une dette colossale !

Plus que jamais la vraie solidarité sociale et syndicale des jeunes, des actifs et des retraités est indispensable dans les luttes pour faire pièce à cette offensive idéologique.

## MINIMUM VIEILLESSE

*Le Président de la République s'était engagé à revaloriser de 25% d'ici 2012 le minimum vieillesse ou ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées). Comme «les caisses sont vides» cette revalorisation de 25% en 5 ans ne s'appliquera... qu'aux allocations versées aux personnes seules. Les couples continueront donc, mais ensemble, à partager la grande pauvreté !*

## RÉVERSION 1

L'augmentation du taux de réversion de 54% à 60% ne concernera que le conjoint survivant âgé d'au moins 65 ans. Une condition de ressources est fixée avec un plafond de 800 euros, ... Au total la CNAV estime qu'un quart seulement des titulaires d'une pension de réversion en bénéficieront. Rappelons que ces dispositions ne concernent pas, pour l'instant, la Fonction Publique (réversion de 50% sans condition de ressources).

## REVERSION 2

*Pour faire bonne mesure la loi de financement de la sécurité sociale vient de gommer partiellement une mesure positive de la réforme de 2003; celle de la suppression progressive de la condition d'âge pour percevoir la réversion. A partir du 1.01.2009 il faudra atteindre 55 ans pour y avoir droit contre 51 ans aujourd'hui.*

